

**Rapport annuel de gestion 2004-2005**

# Conseil de la famille et de l'enfance



Conseil de la famille  
et de l'enfance

Québec 

Rapport annuel de gestion  
2004-2005

Conseil de la famille et de l'enfance

Le contenu de cette publication a été rédigé  
par le Conseil de la famille et de l'enfance

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

900, boulevard René-Lévesque Est  
Place Québec, 8<sup>e</sup> étage, bureau 800  
Québec (Québec) G1R 6B5

Téléphone: (418) 646-7678

Sans frais: 1 877 221-7024

Télécopieur: (418) 643-9832

Courrier électronique: conseil.famille.enfance @ cfe.gouv.qc.ca

Une version électronique est disponible sur le site Internet du Conseil de la famille et de  
l'enfance au :

[www.cfe.gouv.qc.ca](http://www.cfe.gouv.qc.ca)

Cette édition a été produite en collaboration avec  
Les Publications du Québec  
1500 D, rue Jean-Talon Nord  
Sainte-Foy (Québec) G1N 2E5

Dépôt légal – 2005

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN: 2-550-45185-6 (Version imprimée)

ISBN: 2-550-45186-4 (PDF)

ISSN: 1711-1617

© Gouvernement du Québec, 2005

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit  
et la traduction même partielle, sont interdites  
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Québec, le 17 octobre 2005

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée Nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec) G1R 1A3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Famille,  
des Aînés et de la Condition féminine



Carole Thériberge

Québec, le 26 août 2005

Madame Carole Théberge  
Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine  
Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches  
425, rue Saint-Amable, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique*, le Rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice s'étant terminé au 31 mars 2005. Ce Rapport rend compte des réalisations du Conseil en fonction des orientations présentées dans sa Planification stratégique 2002-2005.

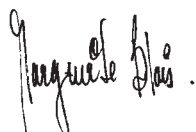
L'année 2004-2005 a été une année fertile pour le Conseil de la famille et de l'enfance. Ainsi, pour accomplir sa mission de conseiller et contribuer à la compréhension du fait familial et à la prise en compte des besoins des familles et des enfants, le Conseil au cours de l'année 2004-2005 s'est attaché à la réalisation d'un ensemble d'activités variées et soutenues. En réponse à un mandat ministériel, il a produit un avis portant sur l'impact familial du vieillissement et de la santé fragile. Il a également produit des mémoires et fait des interventions publiques sur les moyens à mettre en oeuvre en matière de soutien économique et de soutien aux rôles familiaux. Il s'est également prononcé dans le cadre de la consultation *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille*. Sur le plan des activités publiques, outre les nombreuses interventions et contributions à des événements externes, le Conseil a produit les Actes du forum sur le soutien économique aux familles qu'il avait organisé en novembre 2003, et, en réponse à un nouveau mandat ministériel, il a préparé l'organisation d'un colloque, qui a eu lieu en mai 2005, *Regards sur la diversité des familles: Mieux comprendre pour mieux soutenir*.

L'année à venir s'amorce féconde puisque le Conseil de la famille et de l'enfance a prévu de définir sa planification stratégique 2005-2009, dans laquelle il fera état de ses valeurs, de ses orientations et de ses objectifs pour les années à venir, autant d'éléments qui constituent les fondements de son action.

Au-delà de son allure administrative, je souhaite que ce document reflète les préoccupations, la générosité et l'engagement des membres et le travail soigné du personnel du Conseil que je remercie expressément.

Conformément à la loi instituant le Conseil, je vous prie de bien vouloir communiquer ce rapport de gestion à l'Assemblée nationale et vous en remercie à l'avance. Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de la collaboration de tous les membres du Conseil, et l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, reading "Marguerite Blais".

Marguerite Blais, Ph.D.

## Table des matières

---

Déclaration de la présidente .....	IX
<b>1. Présentation de l'organisme</b> .....	<b>1</b>
1.1 La mission du Conseil de la famille et de l'enfance .....	1
1.2 La composition du Conseil .....	1
1.3 Le fonctionnement du Conseil .....	3
1.4 Les partenaires et les destinataires .....	4
<b>2. Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance</b> .....	<b>5</b>
2.1 Les ressources humaines .....	5
2.2 Les ressources financières .....	5
2.3 Les ressources matérielles et informatiques .....	6
<b>3. Éléments contextuels</b> .....	<b>7</b>
<b>4. Les résultats en fonction de la planification stratégique 2002-2005</b> .....	<b>9</b>
4.1 Développer et proposer une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants .....	10
4.2 Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat ...	14
4.3 Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance .....	18
<b>5. Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives</b> .....	<b>23</b>
5.1 <i>La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels</i> .....	23
5.2 L'éthique et la déontologie .....	23
5.3 La politique linguistique .....	23
5.4 Programme d'accès à l'égalité .....	24
<b>Annexes</b> .....	<b>25</b>
Organigramme du Conseil de la famille et de l'enfance .....	25
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance .....	26
Les publications du Conseil de la famille et de l'enfance en 2004-2005 .....	29
Bilan 2001-2004 des moyens mis en œuvre pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail .....	30
Suivi des recommandations du Vérificateur général .....	31

## DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Les informations contenues dans le présent Rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité, celle-ci porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et les contrôles afférents. Je déclare que le Rapport annuel de gestion 2004-2005 du Conseil de la famille et de l'enfance rend compte fidèlement des résultats atteints en lien avec sa mission, ses valeurs, ses orientations et ses objectifs ainsi que de l'utilisation des ressources qui lui sont confiées.

Conformément aux attentes exprimées par les parlementaires et suite aux recommandations du Secrétariat du Conseil du trésor, la partie du présent Rapport portant sur la présentation du Conseil a été allégée. Le lecteur qui souhaiterait en savoir davantage sur la mission, l'historique et la structure du Conseil peut consulter le site Internet : [www.cfe.gouv.qc.ca](http://www.cfe.gouv.qc.ca)

Je déclare que les données contenues dans le présent Rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2005.



La présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

Québec, le 26 août 2005





## ***1. Présentation de l'organisme***

### ***1.1 La mission du Conseil de la famille et de l'enfance***

La loi constitutive du Conseil de la famille a été adoptée en 1988 par l'Assemblée nationale. Il est devenu le Conseil de la famille et de l'enfance en 1997, par le biais de modifications législatives.

La loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance lui confie la mission de conseiller la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine sur toute question relative à la famille et à l'enfance. Il doit donc développer une vision horizontale et prospective des familles et des enfants du Québec. Le Conseil doit aussi donner son avis à la ministre sur toute question ou projet relatif à la famille et à l'enfance que celle-ci lui soumet. Le Conseil doit également favoriser l'expression des familles et de leurs représentants; celle des milieux et des institutions concernés par les questions relatives à la famille et à l'enfance.

Le Conseil a pour principale fonction d'agir comme un observateur éclairé des conditions de vie des familles et des enfants du Québec et de contribuer à cerner les moyens d'amélioration de ces conditions. À cet effet, il doit, conformément à sa loi constitutive, produire annuellement un rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec, à la manière d'une vigie permanente. Il réalise également des consultations, des études et des recherches, relatives à la dynamique et au contexte qui caractérisent les univers familiaux contemporains. La production d'avis, de rapports, de mémoires et d'études, la participation ou l'organisation d'événements publics et la réalisation d'activités de communication marquent ses principales actions.

Dans l'exercice de ses fonctions, il peut :

- solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative à la famille et à l'enfance;
- saisir la ministre sous forme d'avis de toute question relative à la famille et à l'enfance qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions;
- fournir de l'information au public sur tout avis ou rapport qu'il a transmis à la ministre et que celle-ci a rendu public.

### ***1.2 La composition du Conseil***

Le Conseil de la famille et de l'enfance est une assemblée de quinze membres nommés en tenant compte de la représentativité d'une diversité de milieux, de régions et de domaines d'activités. Ils sont nommés par le gouvernement du

Québec sur la recommandation de la ministre, après consultation d'associations, de groupes voués aux intérêts des familles et des enfants et de milieux et d'institutions concernés par les questions d'intérêt familial. La durée du mandat des membres, renouvelable une seule fois consécutivement, est de trois ans, celui de la présidence est de cinq ans et renouvelable pour un autre mandat.

Au 31 mars 2005, le Conseil est composé des membres suivants :

**M<sup>me</sup> Marguerite Blais**

Présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

**M<sup>me</sup> Louise Chabot**

Vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec et vice-présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

**M<sup>me</sup> Suzanne Amiot**

Vice-présidente de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

**M<sup>me</sup> Suzanne Couture**

Conseillère municipale de la ville de Val-d'Or

**M<sup>me</sup> Jane Cowell-Poitras**

Conseillère municipale de la Ville de Montréal, Arrondissement de Lachine et présidente de la Commission permanente sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie

**M. Jean-Pierre Desaulniers**

Professeur en anthropologie et sociologie des communications au Département de communications à l'Université du Québec à Montréal

**M<sup>me</sup> Renée Joyal**

Professeure honoraire et associée au Département des sciences juridiques à l'Université du Québec à Montréal

**M<sup>me</sup> Huguette Labrecque**

Responsable du Comité travail invisible à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale

**M<sup>me</sup> Maria Labrecque Duchesneau**

Directrice générale de l'organisme Au cœur des familles agricoles

**M. Gilles Prud'homme**

Directeur général d'Entraide Montréal pour hommes

**M<sup>me</sup> Guerline Rigaud**

Directrice générale de la Maison SAM X.

**M<sup>me</sup> Josée Roy**

Adjointe au Comité exécutif de la CSN

**M<sup>me</sup> Monique Ryan**

Avocate

**M<sup>me</sup> Marjolaine Sioui**

Coordonnatrice du secteur de la petite enfance à la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

### **M. Jean-Nil Thériault**

Directeur des services administratifs, Université du Québec à Rimouski, Campus Lévis et Président de l'Association des Centres Jeunesse du Québec

La sous-ministre adjointe du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, **M<sup>me</sup> Micheline Gamache**, de même que la Secrétaire générale du Conseil de la famille et de l'enfance, **M<sup>me</sup> Isabelle Bitau**deau, assistent et participent aux séances, mais n'ont pas droit de vote.

## ***1.3 Le fonctionnement du Conseil***

Les activités menées par le Conseil de la famille et de l'enfance reflètent les fonctions que lui a confiées le législateur. La ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine peut saisir le Conseil de toute question ou projet relatifs à la famille et à l'enfance. Tous les avis du Conseil sont transmis à la ministre et sont, par la suite, rendus publics dans un délai d'au plus 60 jours. Le Conseil peut également se saisir lui-même de toute question relevant de sa compétence.

Pour réaliser ses mandats, le Conseil compte sur l'apport de ses membres. Ces personnes, enracinées dans la vie sociale et économique du Québec, issues de plusieurs régions, cumulent des expertises et des expériences diversifiées, susceptibles de contribuer à une meilleure compréhension des réalités que vivent les familles contemporaines et des orientations à privilégier pour répondre à leurs besoins. La présidente, responsable de la réalisation des objectifs du Conseil, dirige les réunions et assume à temps plein la bonne marche de l'organisme, tant sur le plan administratif que sur celui des travaux. Elle représente le Conseil dans ses rapports avec la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, les institutions politiques, les réseaux institutionnels ainsi que, de manière générale, avec l'ensemble des partenaires et du grand public.

Les membres conviennent des orientations quant au contenu des travaux, ils approuvent les productions diverses, les textes et les recommandations. Ils se répartissent en comités de travail pour les consultations et l'élaboration des différents avis et rapports et peuvent s'adjoindre, s'il y a lieu, des collaborateurs de l'extérieur pour l'étude de questions particulières. Pour chacun de ces comités de travail, un membre est désigné à titre de président de comité et, en accord avec la présidente du Conseil, assume la responsabilité de l'orientation des travaux.

Conformément à la loi préconisant au moins huit réunions annuelles, le Conseil a tenu, en 2004-2005, neuf rencontres régulières : le 22 avril 2004, sa 103<sup>e</sup> réunion – le 17 juin 2004, sa 104<sup>e</sup> réunion – le 26 août 2004, sa 105<sup>e</sup> réunion – le 30 septembre 2004, sa 106<sup>e</sup> réunion – le 28 octobre 2004, sa 107<sup>e</sup> réunion – le 2 décembre 2004, sa 108<sup>e</sup> réunion – le 13 janvier 2005, sa 109<sup>e</sup> réunion – le 17 février 2005, sa 110<sup>e</sup> réunion – le 17 mars 2005, sa 111<sup>e</sup> réunion.

Pour réaliser son mandat, le Conseil s'appuie sur un bureau permanent constitué de personnel de la fonction publique. La secrétaire générale, sous l'autorité de la présidente administre le personnel, le budget et les ressources matérielles et informatiques, avec le soutien des directions concernées du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Le personnel, sous la coordination de la secrétaire générale, élabore les travaux, effectue les études et rédige les productions écrites pour approbation par les membres. Le Conseil s'appuie également, pour la réalisation d'une partie de ses activités, sur la collaboration ponctuelle de chercheurs et de consultants à qui on confie des mandats.

#### *1.4 Les partenaires et les destinataires*

Le Conseil développe des partenariats, en premier lieu avec le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, mais aussi avec d'autres Conseils, des organismes gouvernementaux et des réseaux publics, avec des associations professionnelles et communautaires, des groupes de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille et l'enfance.

La principale destinataire des travaux du Conseil est la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Il est cependant manifeste que son mandat amène le Conseil à adresser ses observations et ses réflexions à l'Assemblée nationale et à ses commissions parlementaires ainsi qu'à l'ensemble des secteurs décisionnels, tant gouvernementaux qu'institutionnels. Il s'adresse également aux groupes relais d'influence, aux leaders d'opinion ainsi qu'aux grands acteurs sociaux pour les amener à rechercher des pistes d'amélioration des conditions de vie des familles et des enfants. Ses activités visent également à informer et à consulter la population en général.

## 2. Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance

Pour l'administration de ses ressources, le Conseil bénéficiait en 2004-2005 d'une entente de services avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Cette entente prévoit un soutien en matière de communication, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques ainsi que pour la gestion des documents administratifs et la vérification interne.

### 2.1 Les ressources humaines

Le Conseil de la famille et de l'enfance a compté sur un effectif autorisé, outre le poste de Présidente, de onze personnes en équivalent temps complet (ETC). L'organigramme au 31 mars 2005 est présenté à l'annexe 1.

Les professionnels du Conseil, présentent une diversité de formations et d'expériences et chacun d'entre eux se voit confier le développement d'un champ d'expertise spécifique relatif à la famille et à l'enfance. Cependant, au cours de l'année 2004-2005, la préparation du Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants, intitulé *5 Bilans et perspectives* et déposé en mai 2005, a été l'occasion d'une élaboration collective.

Le Conseil veille à favoriser le développement de la formation de son équipe, en privilégiant tout particulièrement la participation à des colloques ou à des conférences portant sur la famille et l'enfance. Par ailleurs, le personnel a accès à des formations visant le développement des compétences ou le développement de carrière. Enfin, certaines activités de formation visent le perfectionnement dans l'utilisation de logiciels informatiques.

### 2.2 Les ressources financières

Le budget du Conseil de la famille et de l'enfance, pour l'exercice 2004-2005, est un élément du programme 4 du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Comme au cours des années précédentes, le Conseil a respecté l'enveloppe budgétaire qui lui a été allouée. De plus, il a mis en place des processus de contrôle de l'utilisation des ressources financières.

Les dépenses réelles pour les exercices 2003-2004 et 2004-2005 :

Catégories	Crédits votés	Dépenses réelles 2004-2005 (000 \$)	Dépenses réelles 2003-2004 (000 \$)
Rémunération	754,4	784,6	743,9
Fonctionnement	271,1	227,8	256,1
Fonds de transfert	8,0	0,0	8,0
Immobilisation	2,0	0,0	2,0
Total	1 035, 5	1 012 ,4	1009,9

### *2.3 Les ressources matérielles et informatiques*

Au cours de l'année, son entente de services avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, lui a permis de bénéficier des services de la Direction des communications afin d'actualiser son site Internet et de ceux la Direction générale adjointe des technologies de l'information en vue de développer une application destinée à gérer les inscriptions aux événements publics organisés par le Conseil et à mettre à jour sa liste des correspondants.

### *3. Éléments contextuels*

C'est avec une attention soutenue que le Conseil de la famille et de l'enfance observe l'évolution et les conditions de vie des familles du Québec depuis plus de seize ans. L'examen de l'évolution structurelle et dynamique des univers conjugaux et familiaux au cours des dernières décennies évoque des trajectoires diversifiées, les rapports entre les membres s'inscrivant à la fois dans la permanence et dans la mouvance.

Le Conseil poursuit sa mission et développe ses domaines d'activités dans une perspective élargie des besoins des familles et porte un regard vigilant sur le contexte social dans lequel elles évoluent. Il considère infructueux de chercher à cerner, analyser et promouvoir la famille en ignorant les conditions sociales dans lesquelles s'inscrit le fait familial. Les profondes transformations que le Québec a connues au cours des dernières décennies, tant au plan démographique qu'au plan de l'économie et du marché du travail, ont eu une influence profonde et durable sur les individus, les familles et les rapports sociaux et sont susceptibles de requérir des efforts intenses d'adaptation de la part des familles. Les enjeux sociaux, politiques, économiques et culturels auxquels doit répondre la société québécoise contemporaine et la place essentielle de la famille dans l'organisation de cette société définissent la toile de fond sur laquelle le Conseil élabore ses positions et prépare ses recommandations. En ce sens, il s'attache à prendre en compte et à mettre en lumière dans ses travaux l'influence des tendances et des mutations qui touchent le monde du travail, le cadre législatif et politique, la situation économique, les relations avec les réseaux institutionnels, comme ceux de la santé ou de l'éducation, l'organisation sociale, les services de proximité ou les organismes d'aide aux familles.

## **4. Les résultats en fonction de la planification stratégique 2002-2005**

L'année 2004-2005 est la dernière année du cycle de la Planification stratégique élaborée par le Conseil pour la période 2002-2005. Ce plan énonce le mandat du Conseil, le contexte et les enjeux qui façonnent son environnement ainsi que les orientations, les axes d'intervention et les objectifs retenus pour guider ses actions au cours des années.

Trois grandes orientations, chacune donnant lieu à plusieurs axes d'intervention, ont été retenues pour la période 2002 à 2005 :

- Développer et proposer une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants

Axes d'interventions :

- l'établissement des priorités liées au développement de la politique familiale;
- l'éclairage novateur sur les phénomènes émergents;
- un regard critique et les outils d'influence du Conseil de la famille et de l'enfance sur la prise de décision gouvernementale et institutionnelle;
- participation et contribution aux débats sur la situation des familles et des enfants.

- Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat

Axes d'interventions :

- la prise en compte des points de vue diversifiés des parents, des intervenants et des observateurs de la situation des parents et des enfants;
- le partenariat avec d'autres organismes pour augmenter la capacité d'influence du Conseil.

- Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance

Axes d'interventions :

- la diffusion et la promotion des travaux du Conseil;
- le suivi des avis et des rapports;
- la représentation publique du Conseil de la famille et de l'enfance;
- la reconnaissance de l'expertise du Conseil de la famille et de l'enfance par les milieux gouvernementaux, associatifs, de recherche et par les médias sur toutes les questions de famille et d'enfance.

Chacune de ces orientations se décline en plusieurs objectifs pour lesquelles le Conseil a développé des indicateurs lui permettant de rendre compte des résultats de son action. Étant donné la nature des activités du Conseil, des éléments qualitatifs ont été ajoutés pour permettre de mieux caractériser le travail accompli.



#### 4.1 Développer et proposer une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants

- Axe d'intervention : l'établissement des priorités liées au développement de la politique familiale

<b>Objectif 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir à la ministre des points de repère en produisant un rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants</li> </ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Production du Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants</b></li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Rapport annuel 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, Les parents au quotidien</i>, lancement public le 6 avril 2004</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Rapport annuel 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, 5 Bilans et perspectives</i>, adopté par le Conseil lors de sa réunion du 17 mars 2005, rendu public le 21 juin 2005.</li> </ul>

Le *Rapport annuel 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, Les parents au quotidien* vise à mieux faire connaître les conditions de vie des familles, leurs aspirations, leurs besoins et aussi leurs difficultés. Élaboré à partir de consultations menées dans quatre régions du Québec, ce Rapport s'attarde aussi à décrire l'environnement des familles, et tout particulièrement, l'adéquation entre les services mis en place par les collectivités et les besoins effectifs.

Un comité de travail des membres du Conseil a préparé le *Rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, 5 Bilans et perspectives*. Adopté par le Conseil le 17 mars 2005, ce Rapport bénéficiera d'une diffusion publique à compter de juin 2005. Visant à faire le point sur l'évolution de la situation des familles en cette dernière année du cycle de sa planification stratégique, le Conseil de la famille et de l'enfance a choisi de présenter ses réflexions à partir d'un bilan sélectif de l'action gouvernementale en matière de soutien aux familles. Le Conseil s'attache à y mettre en lumière les avancées dans cinq domaines qui ont fait l'objet de sa vigilance attentive au cours des dernières années; qu'il s'agisse de la conciliation famille-travail, de soutien économique, de soin, d'éducation ou de milieu de vie. Fidèle à l'approche prospective qui caractérise ses initiatives, le Conseil, à la fin de chaque chapitre, propose à la réflexion une série d'enjeux qu'il lui semble essentiel de prendre en considération en vue de l'édification d'une société favorable à la famille.

- Axes d'intervention :
  - l'éclairage novateur sur les phénomènes émergents
  - un regard critique et les outils d'influence du Conseil de la famille et de l'enfance sur la prise de décision gouvernementale et institutionnelle

<b>Objectifs 2 et 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des activités de vigilance autour de cinq domaines : (la politique familiale d'ensemble; l'organisation du monde du travail; le soutien économique et la fiscalité des familles; le droit et les aspects juridiques de la famille, les droits de la personne et de la jeunesse; les milieux de vie et les services aux familles et aux parents)</li> <li>• Produire des avis à la ministre :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- demandés par la ministre</li> <li>- à l'initiative du Conseil de la famille et de l'enfance</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature et nombre de documents et d'interventions produits concernant les 5 domaines</li> <li>• Nombre et qualité des avis produits</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Conseil a rendu public en mai 2004 un Avis intitulé <b><i>Viellissement et santé fragile : Un choc pour la famille?</i></b> Le Conseil a produit un résumé de cet Avis.</li> </ul>
<b>Objectif 4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire des mémoires et tout autre commentaire reliés à l'actualité et aux responsabilités des ministères et organismes, à l'initiative du Conseil</li> </ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre, pertinence et qualité des mémoires et commentaires produits</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Conseil a déposé un Mémoire en août 2004 à la Commission des affaires sociales : <b><i>Faciliter le rôle des familles devant l'accroissement du nombre de personnes handicapées dans une société vieillissante</i></b></li> <li>• Le Conseil a déposé un Mémoire en septembre 2004 à la Commission des affaires sociales : <b><i>Sortir les familles de la pauvreté</i></b></li> <li>• Le Conseil a déposé en novembre 2004 au ministre Claude Bécharde un <b><i>Mémoire présenté dans le cadre de la consultation « Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille »</i></b></li> </ul>
<b>Objectif 5</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir et améliorer la qualité des analyses et des recommandations</li> </ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré de satisfaction du client destinataire de l'analyse et des recommandations</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettres et commentaires reçus suite à la diffusion des documents produits.</li> </ul>

L'Avis intitulé *Vieillesse et santé fragile: Un choc pour la famille?* cherche à mettre en évidence le rôle essentiel des familles dans l'aide dispensée aux personnes âgées dont la santé devient précaire et les facteurs qui influencent leur capacité à remplir ce rôle. Au terme des recherches et des consultations menées dans ce dossier complexe, le Conseil estime que le vieillissement de la population vient bouleverser le partage des rôles entre l'État et la famille ainsi que le modèle de politiques sociales établi. Parmi les principales recommandations que le Conseil adresse au gouvernement du Québec, on retrouve celle d'engager la société québécoise dans une stratégie globale d'adaptation au vieillissement de la population en tenant compte des enjeux éthiques, sociaux et économiques ainsi que des responsabilités respectives des acteurs. Le Conseil de la famille et de l'enfance souhaite que l'ensemble de la société québécoise adopte une approche préventive face au vieillissement tant au niveau individuel, familial que collectif.

Le Mémoire *Faciliter le rôle des familles devant l'accroissement du nombre de personnes handicapées dans une société vieillissante* a été soumis dans le cadre de l'étude du projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*. Le Conseil de la famille et de l'enfance prévoit que le nombre de personnes vivant avec des incapacités va augmenter considérablement au cours des années à venir. Or, ces personnes s'appuient avant tout sur leurs proches pour recevoir de l'aide. Les familles sont donc susceptibles d'assumer de lourdes responsabilités au détriment de la santé physique et financière de leurs membres, sans compter que les difficultés vécues par les proches aidants peuvent entraîner des frictions qui ont des impacts sur le climat familial et la vie conjugale.

Dans le cadre de l'étude du projet de loi 57, *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*, le Conseil a présenté à la Commission des affaires sociales un mémoire *Sortir les familles de la pauvreté* visant à rappeler au gouvernement qu'il faut viser l'amélioration durable de la situation des familles qui vivent dans la pauvreté. Le Conseil de la famille et de l'enfance reconnaît que des investissements financiers importants ont été annoncés par le gouvernement dans sa lutte contre la pauvreté, et ce, dans des domaines variés. Le Conseil souscrit aux orientations gouvernementales d'axer les interventions sur une approche incitative plutôt que coercitive et de favoriser l'insertion sociale. Le Conseil aurait toutefois souhaité, à certains égards, que la réforme proposée soit plus audacieuse, notamment en garantissant la couverture des besoins essentiels. Le Conseil invitait le gouvernement à revoir certaines dispositions du projet de loi, notamment en ce qui concerne la réduction des prestations pour défaut de paiement du loyer, la comptabilisation des pensions alimentaires et le statut des enfants majeurs aux études. Il souhaitait qu'en tant que société, le Québec se dote d'une loi d'aide sociale qui améliore de façon significative le sort des familles en situation de pauvreté.

Le Conseil, dans le *Mémoire présenté dans le cadre de la consultation « Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille »* insiste sur la nécessité de conforter les deux grands principes sur lesquels doit reposer une politique en ce domaine: la consolidation du réseau de services de garde éducatifs et la poursuite des efforts en vue de la mise en place d'un régime de congés parentaux. Outre ces deux mesures structurantes, il rappelle le rôle central que peut jouer le gouvernement en ce domaine et propose d'autres initiatives visant le milieu familial ainsi que les milieux de travail et de vie.

Bien qu'aucune production publiée en 2004-2005 n'ait concrétisé ces travaux, le Conseil maintient une vigilance attentive et soutenue à l'égard des autres domaines qu'il avait identifiés comme prioritaires dans le cadre de sa planification stratégique. Ainsi, un comité de travail est réuni autour de l'élaboration d'un *Avis sur les politiques familiales municipales* (titre non définitif), dont la parution est prévue à la fin de l'année 2005.

Par ailleurs, le Conseil est soucieux d'accorder une attention aux questions liées à l'éthique (défense et protection de l'intérêt public, des intérêts individuels et collectifs ainsi que du bien-être des parents et des enfants) ainsi qu'au droit familial et aux aspects juridiques touchant la famille (filiation, transmission de patrimoine, droits de la personne et droits de l'enfance et de la jeunesse). Les travaux en ces domaines nécessitent des connaissances spécialisées, le Conseil a donc effectué des démarches pour recruter un ou une analyste afin de développer une expertise particulière sur le droit familial et l'évolution des divers aspects juridiques qui touchent la famille et l'enfance.

- Axe d'intervention : Participation et contribution aux débats sur la situation et les besoins des familles et des enfants

<b>Objectif 6</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenir dans les grands débats de société et sur la place publique</li> </ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature et nombre d'interventions du Conseil de la famille et de l'enfance</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Actes du Forum Soutien économique aux familles, Oui, mais comment ?</i></li> <li>• Préparation du Colloque <i>Regards sur la diversité des familles: Mieux comprendre pour mieux soutenir</i> et publication du <i>Programme</i></li> <li>• Lettres ouvertes :  <i>Le temps...un luxe pour les familles ?</i>  <i>La famille, un bâton de vieillesse mais à quel prix ?</i>  <i>Les solidarités sociales: un terreau fertile pour les solidarités familiales</i>  <i>Lettre ouverte aux 7,5 millions de Québécoises et de Québécois</i></li> </ul>

Le Conseil a poursuivi ses réflexions sur le thème de la situation économique des familles. Il a produit les *Actes du Forum Soutien économique aux familles, Oui, mais comment ?* constituant la mémoire vive de cet événement qui a réuni près de 200 personnes, en novembre 2003. Les discussions intenses portant sur la fiscalité, le soutien financier et les mesures et services dédiés aux familles ayant des enfants à charge, que ceux-ci soient d'âge mineur ou de jeunes adultes ont ainsi été mises à la disposition du public.

En mars 2004, le Conseil diffusait le Programme du Colloque *Regards sur la diversité des familles: Mieux comprendre pour mieux soutenir*. Un comité de travail a consacré ses énergies à préparer cet événement public au cours de l'année 2004-2005. Le colloque, d'une durée de deux jours, vise à mettre en scène divers regards sur la diversité des familles contemporaines. Le Conseil de la famille et de l'enfance souhaite favoriser une meilleure appropriation de la réalité des familles québécoises afin d'en tenir compte dans le développement de la politique familiale.

Au cours de l'année 2004-2005, le Conseil a intensifié sa présence dans les grands débats de société par la publication de plusieurs lettres ouvertes, sous la signature de sa présidente, en lien avec ses travaux ou encore avec l'actualité politique ou médiatique. C'est ainsi qu'à l'occasion du lancement de son *Rapport annuel 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants, Les parents au quotidien*, le Conseil a publié une lettre, destinée à attirer l'attention sur le soutien collectif à apporter aux familles **Le temps...un luxe pour les familles?** De même, lors du lancement de l'Avis *Viellissement et santé fragile: Un choc pour la famille?* une lettre est parue sous le titre: **La famille, un bâton de vieillesse mais à quel prix?** En novembre, c'est un appel aux solidarités sociales à l'égard des familles qui a fait l'objet d'une nouvelle lettre intitulée **Les solidarités sociales: un terreau fertile pour les solidarités familiales.** Enfin, en février 2005, l'annonce gouvernementale de l'organisation des Forums régionaux de consultation, avec un thème portant sur la famille, fut l'occasion d'une **Lettre ouverte aux 7,5 millions de Québécoises et de Québécois.**

#### 4.2 Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat

- Axe d'intervention: la prise en compte des points de vue diversifiés des parents, des intervenants et des observateurs de la situation des parents et des enfants

<b>Objectif 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à des consultations lors de la préparation de chaque rapport, avis, mémoire, etc.</li> </ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type de consultation</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations publiques dans quatre régions du Québec en vue de l'élaboration du <b>Rapport 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants – Les parents au quotidien</b></li> <li>• Consultations d'organismes communautaires voués aux intérêts des familles dans le cadre de la préparation du <b>Colloque Regards sur la diversité des familles: Mieux comprendre pour mieux soutenir</b></li> <li>• Consultations d'experts en vue de la préparation de <b>l'Avis Vieillissement et santé fragile: Un choc pour la famille?</b></li> <li>• Première consultation publique à Trois-Rivières sur les transitions familiales en vue de la préparation du <b>Rapport annuel 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles</b></li> </ul>

Le Conseil se fait un point d'honneur de procéder à une consultation pour chacune de ses productions. Bien que son ampleur ou que son appareillage scientifique puisse varier d'un travail à un autre, le Conseil l'identifie toujours lors de ses publications. L'élaboration de certaines études ou de mémoires peut requérir l'apport d'experts, de chercheurs ou de spécialistes. Cependant, le Conseil, par ses publications, se montre toujours attentif à faire entendre aussi le point de vue des familles elles-mêmes. C'est ainsi par exemple que les rapports sur la situation et les besoins des familles et des enfants portent toujours l'empreinte de l'expression des familles, recueillie dans diverses régions du Québec, lors de rencontres avec les parents, les intervenants et les représentants d'organismes qui les côtoient.

<b>Objectif 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer des liens avec les différents organismes gouvernementaux, en particulier le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF)</li> </ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature et nombre de rencontres avec le MFACF et les organismes gouvernementaux</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation au réseau des répondants ministériels à la politique familiale</li> <li>Consultations</li> <li>Collaborations ponctuelles et régulières</li> </ul>

Au cours de l'année 2004-2005, le Conseil a poursuivi sa participation au réseau des répondants ministériels à la politique familiale. Il collabore aussi régulièrement, sur une base formelle ou informelle, à des échanges d'informations avec les directeurs et directrices du ministère et avec les professionnels chargés du développement des dossiers et des recherches. De plus, il a été consulté en vue de l'élaboration du document *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille*.

C'est également avec d'autres Conseils consultatifs que des échanges et des collaborations se sont produits au cours de l'année. Le Conseil est en lien avec le Conseil supérieur de l'éducation pour les suites à l'Avis *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles* (2001). Un thème conjoint a retenu l'attention des deux Conseils, *les services de garde en milieu scolaire*, les résultats de cette collaboration se concrétiseront par des productions au cours de l'année à venir.

Avec plusieurs directions ministérielles ou organismes gouvernementaux et institutionnels, le Conseil a développé des occasions de collaboration sur des projets qui touchent de près ses sujets d'intérêt. À l'invitation de la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation, le Conseil participe au comité d'orientation et de suivi du programme *Famille, école et communauté, réussir ensemble*.

Dans la foulée de la publication de son Avis *Viellissement et santé fragile: Un choc pour la famille?* le Conseil de la famille et de l'enfance a été convié à s'exprimer dans le cadre de la consultation du ministère de la Santé et des Services sociaux sur le *Plan d'action sur les services aux aînés en perte d'autonomie*.

Le Conseil partage certaines préoccupations avec l'Office des personnes handicapées du Québec, en particulier sur la question du soutien aux familles comportant un membre handicapé. Plusieurs rencontres entre les dirigeants des deux organismes ont permis d'initier des collaborations sur des travaux encore en élaboration.

Il est associé avec plusieurs organismes, pour participer au comité de rédaction de la revue *Développement social*, sous l'égide de l'Institut national de santé publique. Avec ce même organisme, il participe aux séminaires France-Québec, qu'il organise avec la Caisse nationale d'allocations familiales de France (CNAF). À titre d'utilisateur, il est régulièrement invité par l'Institut de la Statistique du Québec, à commenter les orientations retenues pour les grandes enquêtes sur les conditions de vie des familles, telles le cycle 20 consacré à la famille de l'enquête sociale générale (ESG) 2006.

<b>Objectif 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer des liens avec les organismes communautaires Famille et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants</li> </ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature et nombre de rencontres avec les organismes communautaires familles et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux activités, colloques et assemblées des organismes</li> <li>Rencontres</li> </ul>

Le Conseil entretient des liens privilégiés avec les organismes communautaires qui représentent les familles et avec d'autres qui interviennent auprès d'elles, institutionnels et communautaires. Ces divers organismes constituent une part importante du réseau de partenaires que le Conseil a constitué au fil du temps. Le Conseil se fait un devoir de participer le plus possible aux activités, colloques, assemblées générales des organismes pour être présent aux événements et recueillir l'expression des besoins des parents. Ainsi, sur une base régulière, la présidente siège au conseil d'administration de Centraide du Grand Montréal et également au comité famille de la Conférence des élu(e)s de Montréal. Réciproquement, il invite systématiquement ses partenaires à participer aux événements qu'il organise, à contribuer aux débats qu'il suscite et à nourrir ses réflexions. Dans cet objectif, les productions du Conseil bénéficient d'une large diffusion au sein de ce réseau.

La présidente du Conseil de la famille et de l'enfance a poursuivi de manière intensive ses intentions de resserrer les contacts avec les partenaires de ce milieu. C'est ainsi que la présidente a rencontré tout au long de l'année plus d'une centaine d'organismes, de partenaires et de représentants de diverses institutions en lien avec les familles ou l'enfance.

Le Conseil de la famille et de l'enfance est associé à l'organisation de moments forts dans l'année qui mobilisent les familles ou qui cherchent à valoriser les parents, comme le comité de la *Semaine québécoise des familles* qui se tient chaque année en mai.

<b>Objectif 4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer des liens avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille</li> </ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature et nombre de partenariats avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Siège au Conseil d'administration du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ)</li> <li>Siège au Conseil des partenaires et membres des différents comités du Partenariat de recherche <i>Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles</i></li> <li>Participation aux séminaires France-Québec, organisés par l'Institut national de santé publique et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et collaboration à la revue <i>Développement social</i></li> <li>Vigie en recherche</li> </ul>

Le Conseil voit dans sa participation aux instances de recherche sur la famille et les enfants une manière de développer ses connaissances et de faire ressortir les objets de recherche qui sont les plus susceptibles d'éclairer les phénomènes émergents touchant la famille et les enfants.

Au Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ), le Conseil siège au Conseil d'administration depuis 1990. Voué au transfert des connaissances, le CDRFQ organise aux deux ans un symposium de recherche qui réunit quelque trois cents participants des milieux des chercheurs, des intervenants des réseaux et du gouvernement ainsi que des organismes communautaires familles (OCF). Dans les années intercalaires des Symposiums, le CDRFQ organise un colloque axé principalement sur l'application des recherches dans l'intervention.

Le Conseil agit très activement aussi comme membre du comité de gestion et en participant aux différents comités du Partenariat de recherche *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* qui reçoit un financement d'équipe du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Ce partenariat évolue au travers d'une programmation de recherche et de transfert des connaissances produisant de riches développements que peuvent s'approprier les chercheurs, les gouvernementaux et les communautaires qui font partie du partenariat.

Le Conseil participe lui-même à la diffusion des connaissances sur les familles d'aujourd'hui, dans le cadre du Congrès de l'ACFAS (Association francophone pour le savoir), il a présenté *Famille-travail - Comment conciliez-vous? Enquête dans six entreprises*, une étude publiée en 2003-2004 et a été invité à participer à une table ronde sur le thème « École, communautés et diversité ».

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du Colloque ***Regards sur la diversité des familles : Mieux comprendre pour mieux soutenir***, le comité a pris contact avec un certain nombre de chercheurs et de scientifiques afin de les convier à participer au colloque et y faire part de l'avancement des connaissances sur les thématiques au programme.

Ajoutons que le Conseil suit de près les travaux de l'Institut de recherche en politiques publiques, des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, de l'Institut Vanier de la famille et du groupe de recherche sur la cohésion sociale à l'Université Western. Dans une perspective plus internationale, il exerce une vigie sur les activités de recherche de la Caisse nationale des allocations familiales et de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France, de l'Observatoire européen des affaires familiales et du National Council on Family Relations aux États-Unis.



### 4.3 Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance

- Axes d'intervention :
  - la diffusion et la promotion des travaux du Conseil
  - le suivi des avis et des rapports

<b>Objectif 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en application le plan de communication selon les critères suivants :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- alimentation des médias</li> <li>- prise de parole dans les événements publics</li> <li>- qualité des publications</li> <li>- qualité du site Internet</li> <li>- diversité des outils de communications</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de mise en œuvre selon les critères déterminés</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception graphique des publications majeures</li> <li>• Refonte du site Internet et développement d'indicateurs</li> <li>• Préparation d'un Bulletin électronique</li> <li>• Relations avec les médias</li> </ul>
<b>Objectif 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la présence régionale du Conseil de la famille et de l'enfance</li> </ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de régions où il y a eu l'intervention du Conseil de la famille et de l'enfance</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les résultats sont présentés dans la section 4.2, objectifs 1 et 4</li> </ul>
<b>Objectif 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le suivi des avis et des rapports</li> </ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La nature et le nombre de recommandations ayant donné lieu à des décisions ou actions gouvernementales</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Rapport annuel 2004-2005 fera état des actions gouvernementales en lien avec les activités de vigie du Conseil de la famille et de l'enfance</li> </ul>

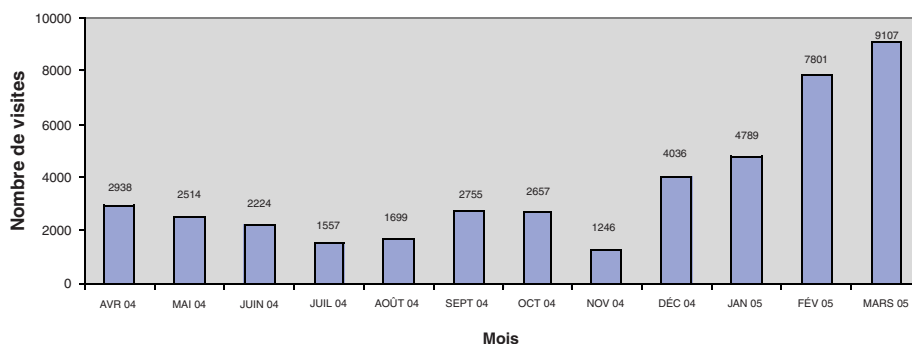
Communiquer reste le moyen clé pour que les travaux du Conseil soient connus et exercent une influence la plus déterminante possible. Aussi, à l'aide d'un plan de communication, le Conseil a effectué la révision de ses moyens de communication pour les rendre plus efficaces.

Notamment, chaque publication majeure, en particulier les avis et les rapports annuels fait l'objet d'une **conception graphique** spécifique et porte la signature d'une personnalité plus marquée.

Le **site Internet**, toujours en mutation, est considéré comme un site convivial et accessible. L'engagement d'une technicienne spécialisée en cours d'année a permis d'accélérer les projets de refonte du site, avec le soutien de la Direction des communications du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Le Conseil prépare également la parution d'un **Bulletin électronique** et s'est doté, au cours des dernières semaines des outils techniques permettant sa diffusion dès le mois de mai 2005. Grâce aux efforts investis en cette matière, les statistiques de fréquentation ont été en augmentation constante tout au cours de l'année, comme l'indique le graphique ci-dessous. Par ailleurs, depuis janvier 2005, un relevé statistique des consultations des publications fournit des indicateurs de suivi des activités du Conseil. D'autres indicateurs sont également en développement afin de mieux connaître les attentes des personnes qui visitent le site et d'y répondre.

**Fréquentation du site Internet**



Les **relations avec les médias** ont été particulièrement soignées. D'abord, il est devenu très fréquent que des journalistes ou des recherchistes fassent appel au Conseil pour des informations de base sur les questions de famille et d'enfance en raison des nombreuses incidences de l'actualité sur la vie familiale.

Ajoutons que les lancements des avis ou des travaux du Conseil peuvent être l'occasion de conférences de presse. Ainsi, le lancement de l'Avis *Vieillesse et santé fragile: Un choc pour la famille?* a donné lieu à une dizaine d'entrevues. En février 2005, la présidente du Conseil de la famille et de l'enfance, M<sup>me</sup> Marguerite Blais, a invité les médias à une conférence de presse relative à la mise en oeuvre du régime québécois d'assurance parentale, souhaitant faire le point sur l'importance, pour les familles, d'instaurer ce nouveau régime dans les plus brefs délais.

La présidente est souvent sollicitée pour obtenir des points de vue ou des commentaires sur les phénomènes de l'environnement familial. L'ouverture des commerces jusqu'à 21 h, qui a été au cœur d'un battage médiatique en août et septembre 2004, a permis à la présidente du Conseil de la famille et de l'enfance de sensibiliser l'opinion publique aux difficultés de conciliation famille-travail que connaissent les familles du Québec. Cette thématique a d'ailleurs été largement plébiscitée par les médias, que ce soit sous l'angle du retrait du milieu de travail lors de l'arrivée de l'enfant (avec le mise en oeuvre du régime d'assurance parentale), des responsabilités parentales (incompatibilité des horaires et des périodes de vacances), ou sous celui des responsabilités à l'égard des personnes âgées moins autonomes et des difficultés vécues par la « génération sandwich ».

- Axe d'intervention : la représentation publique du Conseil de la famille et de l'enfance

<b>Objectif 4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une présence aux diverses manifestations et activités du domaine familial</li> </ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature et nombre des présences, par un représentant du Conseil de la famille et de l'enfance, aux diverses manifestations et activités du domaine familial</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocutions lors d'événements</li> <li>• Conférences sur des thématiques en lien avec les travaux du Conseil</li> </ul>

Plusieurs prises de parole ont été réalisées en cours d'année, principalement par la présidente, au sujet de la question démographique et du désir d'enfant, de la conciliation famille-travail, en particulier au sujet de la mise en oeuvre du régime d'assurance parentale et de la situation économique des familles, à la lumière des nouvelles dispositions gouvernementales en matière de soutien financier. Adaptées aux auditoires, ces allocutions sont autant d'occasions d'approfondir et de tisser des liens avec d'autres acteurs sociaux concernés par la famille.

Les principales allocutions et conférences :

- Le 7 mai 2004, à l'Université Laval, dans le cadre du 59<sup>e</sup> congrès des relations industrielles, la présidente a prononcé une conférence sur la conciliation famille-travail à Québec
- Le 8 mai 2004, participation au Colloque sur la famille ayant pour thème *l'État et la famille*, organisé par l'Université des parents à Québec
- Le 9 mai 2004, lancement de la Semaine québécoise des familles à Québec
- Le 11 mai 2004, lancement de l'Avis *Viellissement et santé fragile: Un choc pour la famille?* à la Maison des Petits Frères des Pauvres à Montréal
- Présentation de *Famille-Travail - Comment conciliez-vous? Enquête dans six entreprises*, étude du Conseil de la famille et de l'enfance au Regroupement inter organismes pour une politique familiale le 12 mai 2004 à Montréal
- Le 29 mai 2004, allocution au Colloque du Carrefour Action municipale et familles à Shawinigan
- Le 3 juin 2004, allocution sur la conciliation famille-travail au Souper réseautage de l'Association des femmes d'affaires de l'Est de l'Île-de-Montréal à Montréal
- Le 21 juin 2004, participation à la rencontre de la section Nord-américaine de l'Organisation mondiale de la famille *Politique familiale globale et temps sociaux?* à Montréal
- Prise de parole sur la médiation familiale lors du Congrès de l'Association des médiateurs familiaux, le 24 septembre 2004 à Québec

- Le 5 octobre 2004, à Montréal, conférence, dans le cadre d'une conférence internationale *Du vieillir au bien vieillir* organisée par le CLSC René-Cassin, promoteurs : Organisation mondiale de la santé, Fédération internationale du vieillissement et Association internationale de gérontologie
  - Participation au Forum sur les familles de la Ville de Gatineau, le 29 octobre 2004
  - Allocution le 4 novembre 2004, à l'occasion du Congrès des Centres de la petite enfance (CPE) à Rivière-du-Loup
  - Allocution prononcée devant l'Association des résidences pour retraités le 11 novembre 2004 à Saint-Hyacinthe
  - Conférence sur la conciliation et les temps sociaux lors du Colloque de l'Association d'économie politique, le 19 novembre 2004, à Québec
  - Conférence le 20 novembre 2004 au Congrès de l'Association de gérontologie du Québec
  - Présidence d'honneur à l'occasion du lancement, le 22 février 2005, de la 2<sup>e</sup> édition de la politique familiale de la Ville de Blainville
  - Allocution lors de présentation de la politique familiale de la Ville de Shawinigan, le 23 mars 2005
  - Participation à la Consultation en vue de l'élaboration d'une politique familiale, le 30 mars 2005 à la Ville de Varennes
- Axe d'intervention : la reconnaissance de l'expertise du Conseil de la famille et de l'enfance par les milieux gouvernementaux, associatifs, de recherche et par les médias sur toutes les questions de famille et d'enfance

<b>Objectif 5</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accentuer l'accessibilité du Centre de documentation</li> </ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et types de clients</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour de la documentation disponible</li> <li>• Mise en ligne de la liste des nouveautés</li> </ul>
<b>Objectif 6</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre adéquatement aux demandes diversifiées de renseignements et d'informations</li> </ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de réponse et taux de satisfaction de la clientèle</li> </ul>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de réponse : 100 %</li> <li>• Indicateurs pour le taux de satisfaction en développement</li> </ul>
<b>Objectif 7</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire le bilan de 5 ans demandé par l'article 28 de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance</li> </ul>
<b>Indicateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production d'un Rapport-Bilan de 5 ans</li> </ul>
<b>Résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance – Décembre 2002</li> </ul>

Fort de plus de 4 500 ouvrages spécialisés, le Centre de documentation puise aux meilleures sources et centralise des données et des informations trop souvent dispersées. Ouvert au public, il bénéficie essentiellement de la fréquentation de

personnes à la recherche de références spécialisées sur la famille, spécialistes ou étudiants. Au cours de l'année 2004-2005, le centre a maintenu le rythme de ses acquisitions, la responsable a effectué une mise à jour de la documentation disponible et du système de classement. Par ailleurs, la liste des nouveautés est systématiquement annoncée sur le site Internet du Conseil de la famille et de l'enfance. En vue de l'année à venir, des démarches sont entreprises en vue d'intégrer un meilleur usage des nouvelles technologies dans la gestion du Centre.

## **5. Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives**

Comme organisme gouvernemental, le Conseil doit se conformer aux prescriptions de certaines lois qui assurent le respect des droits des citoyens et la transparence des organisations. Il est à noter qu'en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population ou aux entreprises, n'a pas produit de déclaration de services aux citoyens. Les éléments concernant les moyens mis en œuvre dans le domaine de la santé au travail sont présentés en annexe, de même que les actions entreprises suite aux recommandations du Vérificateur général.

### **5.1 La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels**

Depuis plusieurs années, le Conseil de la famille et de l'enfance, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès aux informations publiques qu'il peut produire; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence. Aucune demande d'accès à l'information n'a été formulée à l'adresse du Conseil en 2004-2005.

Le Conseil doit, comme organisme public, prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de *Loi d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels*. La secrétaire générale participe régulièrement aux activités organisées pour le réseau des responsables en cette matière. Les informations pertinentes concernant ce dossier sont transmises au personnel lors des réunions d'équipe.

### **5.2 L'éthique et la déontologie**

Le personnel est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique et se conforme aux directives du *Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale*. Pour leur part, les membres du Conseil s'engagent à respecter un code de déontologie, adopté en 1999 et encore en vigueur à ce jour. Une copie de ce code est présentée en annexe. Comme dans les années antérieures, aucun manquement à ce code n'a été signalé en 2004-2005.

### **5.3 La politique linguistique**

Le Conseil se conforme à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Les logiciels utilisés par le personnel sont en français, le site Internet et la documentation produite par le Conseil respectent la politique linguistique du ministère.

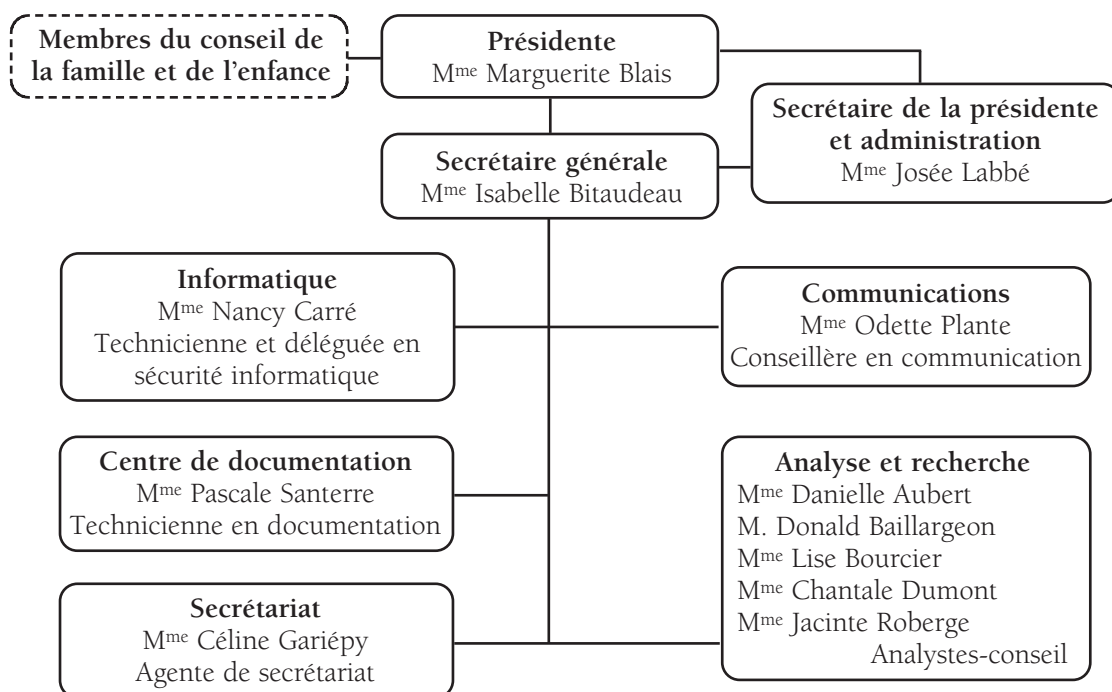
#### 5.4 Programme d'accès à l'égalité

Une seule personne a été recrutée par le Conseil au cours de l'année 2004-2005. Elle ne correspondait à aucune des catégories visées par les objectifs du programme d'accès à l'égalité des diverses composantes de la société québécoise.

Le tableau ci-dessous indique l'état de situation au 31 mars 2005 quant au niveau de représentation des femmes au sein de l'effectif du Conseil.

	<b>Personnel d'encadrement</b>	<b>Personnel professionnel</b>	<b>Personnel technicien assimilé</b>	<b>Personnel de bureau</b>
Nombre	1	5	3	1
Pourcentage	100 %	83 %	100 %	100 %

## Annexes





## Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance

Le 14 octobre 1999

### *Objet et champ d'application*

1. Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998<sup>1</sup>), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la famille et de l'enfance.
2. Sont administrateurs publics, les membres du Conseil de la famille et de l'enfance : la personne titulaire de la présidence, les membres réguliers et le membre désigné par le ministre.

### *Principes d'éthique*

3. Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable de la politique familiale sur toute question relative à la famille et à l'enfance. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence, assiduité et intégrité, avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

### *Règles de déontologie*

- Discrétion** 5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

- Relations avec le public** 6. Seule la personne titulaire de la présidence peut agir ou parler au nom du Conseil et, dans certains cas et par délégation, la vice-présidente ou le vice-président ou d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

- Neutralité** 7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

---

1 Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

8. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

**Activités politiques** 9. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit informer la secrétaire générale du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique électorale.

10. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État et dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions si elle est élue et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

**Conflits d'intérêt** 11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

13. Pour éviter tout conflit d'intérêt, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la personne titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle elle a droit dans le cadre de ses fonctions.

14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

16. Tout autre membre du Conseil qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêt.

**Exclusivité de service** 17. La personne titulaire de la présidence, si elle est à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommée l'assigne aussi à d'autres fonctions.

**L'après-mandat** 18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

### **Mesures d'application**

19. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

20. La présidente ou le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Elle ou il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

#### DÉCLARATION CONCERNANT LA CONNAISSANCE DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance et m'engage à m'y conformer.

Date : \_\_\_\_\_

Nom (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## *Les publications du Conseil de la famille et de l'enfance en 2004-2005*

### AVIS

Vieillesse et santé fragile : Un choc pour la famille ? mai 2004

### MÉMOIRE

Faciliter le rôle des familles devant l'accroissement du nombre de personnes handicapées dans une société vieillissante Août 2004

### RAPPORT DE GESTION

Rapport annuel de gestion 2003-2004 Août 2004

### MÉMOIRE

Sortir les familles de la pauvreté Septembre 2004

### ACTES

Les Actes du Forum *Soutien économique aux familles, oui, mais comment ?* Novembre 2004

### MÉMOIRE

Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance présenté dans le cadre de la consultation « Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille » Novembre 2004

### PROGRAMME

Colloque regards sur la diversité des familles : Mieux comprendre pour mieux soutenir Mars 2005

L'intégralité des publications du Conseil de la famille et de l'enfance est accessible sur son site Internet : <http://www.cfe.gouv.qc.ca/>

### ***Bilan 2001-2004 des moyens mis en œuvre pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail***

Relativement à la politique concernant la santé des personnes au travail, des actions ont été menées avec le soutien des directions concernées dans le cadre de l'entente de services administratifs que le Conseil de la famille et de l'enfance a conclue avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Ainsi, au cours des années 2003-2004 et 2004-2005, la Direction de la santé et sécurité au travail a été sollicitée pour effectuer l'examen des postes de travail et proposer les ajustements nécessaires. Par ailleurs, un examen de la qualité de l'air a été effectué. Le suivi des recommandations, débuté en 2004-2005, se poursuivra au cours de l'année 2005-2006.

### *Suivi des recommandations du Vérificateur général*

Il convient de souligner que le Conseil de la famille et de l'enfance n'a pas fait l'objet de recommandations de la part du Vérificateur général depuis l'année 2000-2001. Le chapitre 3 du Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001 (tome 1) portait sur l'Éthique au sein de l'administration gouvernementale québécoise. Le Conseil de la famille et de l'enfance figurait alors sur la liste des entités à qui un questionnaire a été expédié. Les éléments mis en oeuvre suite aux recommandations du Vérificateur général sont décrits à la section 5.2 du présent Rapport de gestion.

*Conseil de la famille  
et de l'enfance*

Québec 